

La symbolique du nom

Le Conseil Municipal du 17 mars 2022 adoptait à l'unanimité une nouvelle appellation pour l'école maternelle Bugeaud, ainsi nommée pour sa situation dans la rue du même nom. Une telle décision était justifiée par la honte que constituait pour notre ville la dénomination d'un lieu d'enseignement du nom d'un général de la conquête de l'Algérie connu comme « l'enfumeur des grottes de Dahra » en référence à ses méthodes utilisées dans la répression des populations algériennes.

La ville de Brest répondait ainsi à la demande de plusieurs associations dont l'UEP (Orange Bleue n° 125) et décidait de donner à la maternelle le nom de **Alice Abarnou**, résistante appartenant au groupe **Elie** une des premières formations de résistance brestoïse. On peut ainsi se féliciter que l'adoption du nom d'une héroïne brestoïse pour une école constitue pour ses élèves un exemple et une fierté autre que celui d'un colonisateur.

Coïncidence ou choix politique (ce dernier aurait ma préférence) la délibération du conseil municipal se montrait comme un geste symbolique à deux jours de la commémoration, malheureusement bien timide des « Accords d'Evian » du 19 mars 1962 mettant fin à la guerre d'Algérie.

Il y a 60 ans que d'un côté de la Méditerranée un peuple en se libérant retrouvait sa dignité que les généraux Bugeaud, La Moricière et autres enfumeurs des gouvernements de l'époque leur avaient volée, et que de l'autre côté des familles cessaient de trembler sur le sort d'un des leurs engagé contre sa volonté dans cette guerre. Ce que certains se sont évertués à appeler pudiquement « événements » ou « opérations de police » n'a été reconnue comme guerre que 37 ans après la signature des accords.

Algérie libérée, mais restent affichés les symboles de la colonisation dans nos rues, sur certains édifices sans que le passant se pose des questions sur l'origine de ces appellations qui ont marqué l'histoire de façon peu glorieuse. Nombreux sont les personnages portés en héros hier, aujourd'hui contestés dont les noms ou les statues trônent en place publique. Faut-il effacer ? Déboulonner ?...L'histoire ne s'écrit pas avec une gomme, expliquer le contexte de l'époque s'impose. Pourtant demeure un principe intangible c'est la portée symbolique du nom donné à une Ecole de la République vu ce qu'elle représente.

Yvon Pichavant

Les bonnes lectures

L'affaire Georges Ibrahim Abdallah par Saïd Bouamama

Il y a une affaire Georges Ibrahim Abdallah comme il y a une affaire Dreyfus ou une affaire Maurice Audin : une affaire qui met en cause la responsabilité de l'Etat français.

Georges Ibrahim Abdallah est le plus vieux prisonnier politique en Europe : il a déjà passé plus de 37 ans dans les prisons françaises, bien que libérable depuis 22 ans, et en contradiction avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Communiste libanais, dans un Liban ravagé par la guerre (souvenons-nous des massacres des camps de réfugiés de Sabra et Chatila à Beyrouth-Ouest en 1982), ce militant de la résistance palestinienne au sein du Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP) puis de la Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), est arrêté le 24 octobre 1984 à Lyon. Il est jugé pour complicité d'assassinats d'un attaché militaire américain à Paris et d'un secrétaire à l'ambassade israélienne à la suite d'un procès politique entaché d'irrégularités et sans aucune preuve réelle. Alors que le procureur réclame 10 ans d'emprisonnement, ce bouc-émissaire idéal depuis les attentats sanglants de la rue de Rennes, écope de la perpétuité. La justice d'exception exige un coupable.

Selon le droit français, le prisonnier libanais est éligible à une libération conditionnelle depuis 1999. Aucune de ses neuf demandes de libération n'a été acceptée. En 2013, le tribunal d'application des peines accorde cette libération mais la conditionne à une expulsion vers le Liban. Manuel Valls alors ministre de l'Intérieur refuse de signer l'arrêté d'expulsion pour absence de reniement de la cause palestinienne. Puis c'est le tour de Gérard Darmanin de refuser sa libération : la pression des Etats-Unis et d'Israël n'y est pas étrangère. L'Etat français s'acharne et Georges Ibrahim Abdallah est toujours incarcéré à la prison de Lannemezan.

Dans ce pamphlet en faveur de sa libération, Saïd Bouamama, sociologue, réalise une étude précise de ce militant inébranlable, de son parcours politique et de son combat. Il détaille minutieusement la longue chronique judiciaire, nous livre une grille d'analyse de la justice française et de la fabrique médiatique de l'opinion.

Saïd Bouamama, est engagé professionnellement et personnellement dans toutes les dimensions des luttes d'émancipation (sexe, race, classe).

L'affaire Georges Ibrahim Abdallah de Saïd Bouamama. Editions *Premiers Matins de Novembre*, 13€.

A-M. K.